~~F..~~ 17843
Case
FRC
20039

MON AGONIE

DE

TRENTE-HUIT HEURES.

THE NEWBERRY
LIBRARY

MON AGONIE
DE
TRENTE-HUIT HEURES;
OU
RÉCIT
DE CE QUI M'EST ARRIVÉ,
DE CE QUE J'AI VU ET ENTENDU,
PENDANT MA DÉTENTION
DANS LA PRISON DE L'ABBAYE ST.-GERMAIN,
Depuis le 22 Août jusqu'au 4 Septembre;

(Par JOURGNIAC SAINT-MÉARD),

Ci-devant Capitaine-Commandant des Chasseurs du régiment d'infanterie du Roi.

J'entends encor leurs cris, leurs lamentables cris.

VOLT. *Mérope.*

A PARIS,

Chez DESENNE, Imprimeur - Libraire, au Palais Royal, Nos. 1 et 2.

1792.

AVERTISSEMENT.

Accablé de questions, et comblé de marques d'intérêt depuis ma sortie de prison, je ne peux mieux répondre aux unes et aux autres, qu'en retraçant ce qui s'est passé sous mes yeux et autour de moi ; qu'en publiant les exécutions sanglantes dont j'ai failli être une des malheureuses victimes.

La principale raison qui me détermine à cette publication, est de faire voir, que si le peuple est impétueux et irrésistible lorsqu'il se croit trahi, il ne faut point pour cela désespérer de sa justice.

Je n'entrerai point dans le détail des causes qui, *depuis M. Necker, de désastreuse mémoire, jusqu'à ceux qui n'ont subtilisé la confiance du peuple que pour le tromper*, ont contribué à faire couler le sang des Français : assez d'au-

tres l'ont fait, et le feront encore ; je me contenterai de prouver à mes concitoyens, qu'avec le calme de l'innocence, soutenu par la présence d'esprit, et une pleine confiance dans la justice du peuple, on est sûr de dérober sa tête à ses vengeances.

J'ai eu le tems de remarquer que quelques-uns de mes compagnons d'infortune n'ont pu proférer une parole pour leur justification, et peut-être ce silence a-t-il causé leur mort, qu'une contenance ferme et des réponses franches auroient pu détourner : aussi ma narration ne servît-elle qu'à sauver un seul homme, *si de pareils événemens pouvoient jamais se renouveler*, je serais assez payé de ce que j'ai souffert, et du sentiment douloureux avec lequel j'ai tracé cet écrit.

MON AGONIE DE TRENTE-HUIT HEURES.

CHAPITRE PREMIER.

Quatorze heures au Comité de Surveillance de la Commune.

CE comité me fit arrêter le 22 août; je fus *emmené* à la mairie à neuf heures du matin, où je restai jusqu'à onze heures du soir. — Deux messieurs, *sans doute membres de ce comité*, me firent entrer dans une salle; un d'eux, accablé de fatigue, s'endormit. Celui qui ne dormoit pas me demanda si j'étais M. JOURGNIAC SAINT-MÉARD. —

Je répondis — oui. —

Asseyez-vous. — Nous sommes tous égaux. — Savez-vous pourquoi on vous a arrêté? —

Un de ceux qui m'ont conduit ici m'a dit, qu'on me soupçonnait d'être le rédacteur d'un journal anti-constitutionnel. —

SOUPÇONNÉ *n'est pas le mot; car je sais que*

le GAUTIER *qui passe pour être rédacteur du journal de la cour et de la ville, est un homme de paille.* —

On a surpris votre facilité à croire, monsieur; car son existence physique est aussi facile à prouver que sa qualité de rédacteur. —

Je dois croire. . . . . —

Rien que la vérité; car vous êtes *juste*, puisque vous êtes *juge:* d'ailleurs, je donne ma parole d'honneur. . . . . —

Eh! monsieur, il n'est plus question de paroles d'honneur. —

Tant pis, monsieur, car la mienne est bonne. —

On vous accuse d'avoir été sur les frontières, il y a dix ou onze mois; d'y avoir fait des recrues, que vous avez conduites aux émigrés: à votre retour on vous a arrêté, et vous vous êtes sauvé de prison. —

S'il m'était permis de penser que ce fût une dénonciation sérieuse, je ne demanderais qu'une heure pour prouver que je ne suis pas sorti de Paris depuis VINGT-TROIS MOIS. — Et si. . . . . —

Oh! je sais, monsieur, que vous avez de l'esprit, et que, par votre ASTUCE, *vous trouveriez. . . . .* —

Permettez-moi de dire que le mot ASTUCE est de trop ; il n'est question que d'absurdités ; car nous ne parlons que des dénonciations qu'on a faites contre moi. —

Connaissez-vous M. DUROSOI, *rédacteur de la Gazette de Paris ?* —

Beaucoup de réputation, mais pas autrement ; je ne l'ai même jamais vu. —

Cela m'étonne, car on a trouvé dans ses papiers des lettres que vous lui avez écrites. —

On n'en a trouvé QU'UNE ; car je ne lui en ai écrit QU'UNE, par laquelle je lui annonçais l'envoi d'un discours que je fis aux chasseurs de ma compagnie, à l'époque de l'insurrection de la garnison de Nanci, et qu'il fit imprimer dans la Gazette de Paris. Voilà l'unique correspondance que j'aie eue avec lui. —

Cela est vrai, et je dois même vous dire que cette lettre ne vous compromet pas. —

Aucune de mes lettres, aucun de mes écrits, et aucune de mes actions ne peuvent me compromettre. —

Je vous ai vu chez madame VAUFLEURY ; *je vous ai vu aussi avec M.* PELTIER, *rédacteur des Actes des Apôtres.* —

Cela doit être, car je vais souvent chez cette dame, et je me promène quelquefois avec Peltier. —

N'êtes-vous pas chevalier de Saint-Louis ? —

Oui, monsieur. —

Pourquoi n'en portez-vous pas la croix ? —

La voilà; je l'ai toujours portée depuis six ans. —

C'en est assez pour aujourd'hui. . . . . — je vais rendre compte au comité que vous êtes ici. —

Faites-moi le plaisir de lui dire aussi, que, s'il me rend justice, il me renverra libre; car je ne suis ni rédacteur, ni recruteur, ni conspirateur, ni dénonciateur. —

Un moment après, trois soldats me firent signe de les suivre. Quand nous fûmes dans la cour, ils m'invitèrent à monter avec eux dans un fiacre, qui partit après avoir reçu l'ordre de nous mener à l'*Hôtel du Faubourg Saint-Germain.* —

CHAPITRE II.

Dix jours à l'Abbaye.

Arrivé à l'*hôtel* indiqué par mes compagnons de voyage, qui se trouva être la prison de l'Abbaye, ils me présentèrent, *avec mon billet de logement*, au concierge, qui, après m'avoir dit la phrase d'usage, *il faut espérer que cela ne sera pas long*, me fit placer dans une grande salle qui servoit de chapelle aux prisonniers de l'ancien régime. — J'y comptai dix-neuf personnes couchées sur des lits de sangle : on me donna celui de M. Dangremont, à qui on avait coupé la tête deux jours auparavant.

Le même jour, et dans le moment que nous allions nous mettre à table, M. Chantereine, colonel de la maison constitutionnelle du roi, se donna trois coups de couteau, après avoir dit : — *Nous sommes tous destinés à être massacrés.... Mon Dieu, je vais à vous !* — Il mourut deux minutes après.

Le 23. — Je composai un mémoire, dans lequel je démasquai la turpitude de mes dénon-

ciateurs; j'en envoyai des copies au ministre de la justice, à ma section, au comité de surveillance, et à tous ceux que je savais prendre intérêt à l'injustice que j'éprouvais.

VERS CINQ HEURES DU SOIR. — On nous donna pour compagnon d'infortune, M. DUROSOI, rédacteur de la Gazette de Paris. — Aussi-tôt qu'il mentendit nommer, il me dit, après les complimens d'usage : — *Eh ! monsieur, que je suis heureux de vous trouver !... Je vous aime depuis long-temps, et je ne vous connais cependant que par l'affaire de Nanci : permettez à un malheureux dont la dernière heure s'avance, d'épancher son cœur dans le vôtre.* — Je l'embrassai. Il me fit ensuite lire une lettre qu'il venait de recevoir, et par laquelle une de ses amies lui mandait :

« Mon ami, préparez-vous à la mort ; vous êtes
» condamné, et demain..... Je m'arrache l'ame ;
» mais vous savez ce que je vous ai promis.
» Adieu ».

Pendant la lecture de cette lettre, je vis couler des larmes de ses yeux ; il la baisa plusieurs fois, et je lui entendis dire à demi-voix : — *Hélas ! elle en souffrira bien plus que moi.* — Il se coucha sur mon lit, et dégoutés de parler des

moyens qu'on avoit employés pour nous accuser et pour nous arrêter, nous nous endormîmes. Dès la pointe du jour il composa un mémoire pour sa justification, qui, quoiqu'écrit avec énergie, et fort de choses, ne produisit aucun effet favorable, car il eut la tête tranchée le lendemain à la *guillotine*.

Le 25. — Les commissaires de la prison nous permirent *enfin* de nous procurer le journal (1) du soir.

---

(1) Un nouveau prisonnier nous en porta plusieurs, un entre autres, intitulé : *Le Courier Français*, dans lequel je lus *ce que mes lecteurs peuvent très-bien se dispenser de lire.*

« MM. Saint-Méard et Beaumarchais ont été arrêtés : le premier était auteur du journal scandaleux qui paraissait sous le titre de *Journal de la Cour et de la Ville*. Il a été capitaine au régiment du roi ; et ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il est propriétaire de la terre que le fameux Montagne possédait près de Bordeaux. M. Saint-Méard jouit de plus de 40,000 liv. de rentes ».

Je pardonne à ce fabriquant de nouvelles de m'avoir donné cette terre, quoiqu'elle appartienne à M. de Ségur ; et plus de 40,000 liv. de rentes, quoique je n'en aie jamais eu la moitié, même avant la révolution. — Je fais plus ; je ne suppose pas qu'il ait eu de mauvaises intentions jusques-là : mais je ne peux pas croire qu'il en eût de bonnes, quand il a choisi le moment où j'étais sous le glaive de la loi, pour publier que j'étais journaliste anti-constitutionnel ; car

On avait placé dans la sacristie de la chapelle qui nous servait de prison, un capitaine du régiment des gardes-suisses, nommé REDING, qui, lors de l'affaire du 10 août, reçut un coup de feu, dont il eut le bras cassé : il avait en outre reçu quatre coups de sabre sur la tête. Quelques citoyens le sauvèrent, et le portèrent dans un hôtel garni, d'où on fut l'arracher pour le constituer prisonnier à l'Abbaye, *où on lui remit le bras pour la seconde fois.* — J'ai été étonné bien souvent dans le cours de ma vie, mais jamais autant qu'en regardant une *sorte de garde-malade* : je reconnus en elle une personne avec laquelle j'avais été intimement lié pendant douze ans. — *Les particularités de cette anecdote incroyable n'ayant rien de commun avec ma narration, je passe à l'ordre de mon récit.*

LE 26, A MINUIT. — Un officier municipal

---

quoiqu'il fût ci-devant journaliste Feuillant, (*c'est-à-dire, très-constitutionnel.*), il savoit que le sieur GAUTIER était rédacteur du journal en question. Enfin, comment s'accordera-t-il sur la considérable fortune qu'il m'a donnée, avec l'auteur des Révolutions de Paris, qui assure que je *travaillais* à ce journal pour gagner ma vie. — S'il avait ajouté à cette balourdise, que je n'avais jamais *travaillé* pour la faire arracher à personne, il aurait dit une vérité, et je lui aurais pardonné ce mensonge.

entra dans notre chambre, *pour inscrire nos noms, et le jour que nous avions été arrêtés.* Il nous fit espérer que la municipalité enverrait le lendemain des commissaires pour faire sortir ceux contre lesquels il n'y avait que des dénonciations vagues. — Cette annonce me fit passer une bonne nuit, mais elle ne se réalisa pas; au contraire, le nombre des prisonniers ne fit qu'augmenter.

Le 27. — Nous entendîmes le bruit d'un coup de pistolet qu'on tira dans l'intérieur de la prison; aussi-tôt on court précipitamment dans les escaliers et les corridors; on ouvre et on ferme avec vivacité des serrures et des verroux; on entre dans notre chambre, où un de nos guichetiers, *après nous avoir comptés*, nous dit d'être tranquilles, que le danger était passé. — Voilà tout ce qu'a voulu nous dire sur cet événement ce brusque et taciturne personnage.

Le 28 et le 29. — Nous ne fûmes distraits que par l'arrivée des voitures qui amenaient à chaque instant des prisonniers. — Nous pouvions les voir d'une tourelle qui communiquait dans notre chambre, et dont les fenêtres donnaient sur la rue Sainte-Marguerite.

— Nous avons payé bien cruellement par la suite le plaisir que nous avions d'entendre et d'apercevoir ce qui se passait sur la place, dans la rue, et sur-tout vis-à-vis le guichet de notre prison.

Le 30, a onze heures du soir. — On fit coucher dans notre chambre un homme âgé d'environ quatre-vingts ans; nous apprîmes le lendemain que c'était le sieur Cazotte, auteur du poëme d'*Olivier*, du *Diable amoureux*, *etc.*

— La gaîté un peu folle de ce vieillard, sa façon de parler orientale, fit diversion à notre ennui: il cherchait très-sérieusement à nous persuader, par l'histoire de Caïn et d'Abel, que nous étions bien plus heureux que ceux qui jouissaient de la *liberté*. Il paraissait très-fâché que nous eussions l'air de n'en rien croire; il voulait absolument nous faire convenir que notre situation n'était qu'une *émanation de l'apocalypse*, *etc. etc.*... Je le piquai au vif, en lui disant que, dans notre position, on était beaucoup plus heureux de croire à la *prédestination* qu'à tout ce qu'il disait. — Deux *gendarmes* qui vinrent le chercher pour le conduire au tribunal criminel, terminèrent notre discussion.

Je ne perdais pas un instant pour me procurer

les attestations qui pouvaient me servir à prouver les vérités que j'avançais dans mon mémoire. — J'étais aidé par un ami, *mais par un ami comme il n'y en a plus ;* qui, pendant que mes compagnons d'infortune étaient abandonnés des leurs, travaillait jour et nuit pour me rendre service. Il oubliait que, dans un moment de fermentation et de méfiance, il pouvait courir les mêmes risques que moi ; qu'il se rendait suspect en s'intéressant à un prisonnier suspecté : rien ne le retenait ; et il m'a bien prouvé la vérité de ce proverbe : — *L'adversité est la pierre de touche des amis.* — C'est, en grande partie, à ses soins et à son zèle que je suis redevable de la vie. Je dois au public, à moi-même, et à la vérité de nommer ce brave-homme : c'est M. TEYSSIER, négociant, rue Croix des Petits-Champs.

LES DERNIERS JOURS DU MOIS D'AOUT — me rappelèrent la cruelle situation où je m'étais trouvé à l'affaire de Nanci, je faisais travailler mon imagination pour comparer les risques que je courais avec ceux que j'avais couru les MÊMES JOURS, lorsque l'armée, composée des régimens du *Roi*, de *Mestre-de-Camp*, de *Châteauvieux*, et de quelques bataillons de *gardes nationaux*, me nomma son général, et me força de la conduire à Lunéville, pour en-

lever aux *Carabiniers* le général MALSEIGNE.

LE 1er SEPTEMBRE. — On fit sortir de prison trois de nos camarades, qui furent bien moins étonnés de leur délivrance, qu'ils ne l'avaient été de leur arrestation; car ils étaient les plus zélés patriotes de leurs sections. On en fit sortir quelques autres des chambres voisines, notamment M. DE JAUCOURT, membre de l'assemblée législative, qui, quelque temps avant, avait donné sa démission de député.

CHAPITRE III.

Commencement de mon agonie de trente-huit heures.

LE DIMANCHE, 2 SEPTEMBRE. — Notre guichetier servit notre dîner plutôt que de coutume; son air effaré, ses yeux hagards nous firent présager quelque chose de sinistre. — A DEUX HEURES il rentra : nous l'entourâmes; il fut sourd à toutes nos questions; et après qu'il eut, contre son ordinaire, ramassé tous les couteaux que nous avions soin de placer dans nos serviettes, il fit sortir brusquement la *garde-malade* de l'officier suisse RÉDING.

A DEUX HEURES ET DEMIE. — Le bruit effroyable que faisait le peuple, fut épouvantablement augmenté par celui des tambours qui battaient la générale, par les trois coups de canon d'alarme, et par le tocsin qu'on sonnait de toutes parts.

Dans ces momens d'effroi, nous vîmes passer trois voitures, escortées par une foule innombrable de femmes et d'hommes furieux, qui

criaient : *A la Force*, *à la Force* (1). On les conduisit au cloître de l'Abbaye, dont on avait fait des prisons pour les prêtres. — Un instant après, nous entendîmes dire qu'on venait de massacrer tous les évêques, et autres ecclésiastiques qui, disait-on, avaient été *parqués* dans cet endroit.

VERS QUATRE HEURES. — Les cris déchirans d'un homme qu'on hachait à coups de sabres, nous attira à la fenêtre de la tourelle, et nous vîmes, vis-à-vis le guichet de notre prison, le corps d'un homme étendu mort sur le pavé; un instant après on en massacra un autre, — ainsi de suite.

Il est de toute impossibilité d'exprimer l'horreur du profond et sombre silence qui régnait pendant ces exécutions; il n'était interrompu que par les cris de ceux qu'on immolait, et par les coups de sabres qu'on leur donnait sur la tête. — Aussi-tôt qu'ils étaient terrassés, il s'élevait un murmure, renforcé par des cris de *vive la nation*, mille fois plus effrayans pour nous que les horreurs du silence.

Dans l'intervalle d'un massacre à l'autre;

---

(1) Nous ne savions pas encore que ces mots, *à la Force*, étaient l'avertissement qu'on donnait, quand on envoyait des victimes à la mort.

nous entendions dire sous nos fenêtres : *Il ne faut pas qu'il en échappe un seul ; il faut les tuer tous, et sur-tout ceux qui sont dans la chapelle, où il n'y a que des conspirateurs.* — C'était de nous dont on parlait, et je crois qu'il est inutile d'affirmer que nous avons désiré bien des fois le *bonheur* de ceux qui étaient renfermés dans les plus sombres cachots.

Tous les genres d'inquiétude les plus effrayans nous tourmentaient et nous arrachaient à nos lugubres réflexions : un moment de silence dans la rué était interrompu par le bruit qui se faisait dans l'intérieur de la prison.

A CINQ HEURES. — Plusieurs voix appelèrent fortement M. CAZOTTE. ; un instant après nous entendîmes passer sur les escaliers une foule de personnes qui parlaient fort haut, des cliquetis d'armes, des cris d'hommes et de femmes. — C'était ce vieillard, suivi de sa fille, qu'on entraînait. Lorsqu'il fut hors du guichet, cette courageuse fille se précipita au cou de son père. Le peuple, touché de ce spectacle, demanda sa grace, et l'obtint.

VERS SEPT HEURES. — Nous vîmes entrer deux hommes, dont les mains ensanglantées étaient armées de sabres ; ils étaient conduits par

un guichetier qui portait une torche, et qui leur indiqua le lit de l'infortuné REDING. — *Dans ce moment affreux, je lui serrais la main, et je cherchais à le rassurer.* — Un de ces hommes (1) fit un mouvement pour l'enlever ; mais ce malheureux l'arrêta, en lui disant d'une voix mourante : — *Eh ! monsieur, j'ai assez souffert ; je ne crains pas la mort ; par grace, donnez-la-moi ici.* — Ces paroles le rendirent immobile ; mais son camarade, en le regardant, et en lui disant, *allons donc*, le décida ; il l'enleva, le mit sur ses épaules, et fut le porter dans la rue, où il reçut la mort. . . . . *J'ai les yeux si pleins de larmes, que je ne vois plus ce que j'écris.*

Nous nous regardions sans proférer une parole ; nous nous serrions les mains ; nous nous embrassions. . . . . Immobiles, dans un morne silence, et les yeux fixés, nous regardions le pavé de notre prison que la lune éclairait dans l'intervalle de l'ombre formée par les triples barreaux de nos fenêtres. . . . Mais bientôt les cris des nouvelles victimes nous redonnaient notre

(1) Je suis parvenu à le connaître depuis que je suis sorti de prison. Il y a apparence qu'il avait de bonnes intentions ; car je sais qu'il a sauvé la vie à un jeune homme de Besançon, prisonnier dans la chambre où j'étais.

première agitation, et nous rappelaient les dernières paroles que prononça M. CHANTEREINE en se plongeant un couteau dans le cœur : — *Nous sommes tous destinés à être massacrés !* . . .

A MINUIT. — Dix hommes, le sabre à la main, précédés par deux guichetiers qui portaient des torches, entrèrent dans notre prison, et nous ordonnèrent de nous mettre chacun aux pieds de nos lits. Après qu'ils nous eurent comptés, ils nous dirent que nous répondions les uns des autres, et jurèrent que s'il en échappait un seul, nous serions tous massacrés, *sans être entendus par M. le président.* — Ces derniers mots nous donnèrent une lueur d'espoir; car nous ne savions pas encore si nous serions *entendus* avant d'être tués.

LE LUNDI 3, A DEUX HEURES DU MATIN. — On enfonça à coups redoublés une des portes de la prison : nous pensâmes, d'abord que c'était celle du guichet qu'on enfonçait pour venir nous massacrer dans nos chambres; mais nous fûmes un peu rassurés quand nous entendîmes dire sur l'escalier, que c'était celle d'un cachot où quelques prisonniers s'étaient barricadés. — Peu après, nous

apprîmes qu'on avait égorgé tous ceux qu'on y avait trouvés.

A DIX HEURES. — L'abbé L'ENFANT, confesseur du ROI, et l'abbé DE CHAPT-RASTIGNAC parurent dans la tribune de la chapelle qui nous servait de prison, *et dans laquelle ils étaient entrés par une porte qui donnait sur l'escalier.* — Ils nous annoncèrent que notre dernière heure approchait, et nous invitèrent de nous recueillir pour recevoir leur bénédiction. — Un mouvement électrique, qu'on ne peut définir, nous précipita tous à genoux, et les mains jointes, nous la reçûmes. Ce moment, quoique consolant, fut un des plus ! . . . . . . ! que nous ayons éprouvés. — A la veille de paraître devant l'ÊTRE SUPRÊME, agenouillés devant deux de ses ministres, nous présentions un spectacle indéfinissable. L'âge de ces deux vieillards, leur position au dessus de nous, la mort planant sur nos têtes et nous environnant de toutes parts; tout répandait sur cette cérémonie une teinte auguste et lugubre; elle nous rapprochait de la divinité; elle nous rendait le courage; tout raisonnement était suspendu, et le plus froid et le plus incrédule en reçut autant d'impression que le plus ardent et le plus sen-

sible. — Une demi-heure après, ces deux prêtres furent massacrés, *et nous entendîmes leurs cris !* . . . . . .

Quel est l'homme qui lira les détails suivans sans que ses yeux se remplissent de larmes, sans éprouver les crispations et les frémissemens de la mort ? — quel est celui dont les cheveux ne se dresseront pas d'horreur ?

Notre occupation la plus importante était de savoir quelle serait la position que nous devions prendre pour recevoir la mort le moins douloureusement, quand nous entrerions dans le lieu du massacre. — Nous envoyions de temps à autres quelques-uns de nos camarades à la fenêtre de la tourelle, pour nous instruire de celle que prenaient les malheureux qu'on immolait, et pour calculer, d'après leur rapport, celle que nous ferions bien de prendre. — Ils nous rapportaient que ceux qui étendaient leurs mains souffraient beaucoup plus long-temps, parce que les coups de sabres étaient amortis avant de porter sur la tête ; qu'il y en avait même dont les mains et les bras tombaient avant le corps ; et que ceux qui les plaçaient derrière le dos devaient souffrir beaucoup moins. . . . . *Eh bien ! c'était* sur ces horribles détails que nous délibérions. . . . . Nous calculions les avantages

de cette dernière position, et nous nous conseillions réciproquement de la prendre quand notre tour d'être maſsacré serait venu.....!!!!

Vers midi. — Accablé, anéanti par une agitation plus que surnaturelle, absorbé par des réflexions dont l'horreur est inexprimable, je me jetai sur un lit, et je m'endormis profondément. — Tout me fait croire que je dois mon existence à ce moment de sommeil. — *Il me sembla que je paraissais devant le redoutable tribunal qui devait me juger; on m'écoutait avec attention, malgré le bruit affreux du tocsin et des cris que je croyais entendre. Mon plaidoyer fini, on me renvoyait libre.* — Ce rêve fit une impression si bienfaisante sur mon esprit, qu'il dissipa totalement mes inquiétudes, et je me réveillai avec un pressentiment qu'il se réaliserait. — J'en racontai les particularités à mes compagnons d'infortune, qui furent étonnés de l'assurance que je conservai depuis ce moment jusqu'à celui où je comparus devant mes terribles juges.

A deux heures. — On fit une proclamation, que le peuple eut l'air d'écouter avec défaveur; un instant après, des curieux, ou bien peut-être des gens qui voulaient nous indiquer des moyens de nous sauver, placèrent une échelle

contre la fenêtre de notre chambre; mais on les empêcha d'y monter, en criant, *à bas, à bas; c'est pour leur porter des armes.*

Tous les tourmens de la soif la plus dévorante se joignaient aux angoisses que nous éprouvions à chaque minute. — Enfin notre guichetier Bertrand (1) parut seul, et nous obtînmes qu'il nous porterait une cruche d'eau: nous la bûmes avec d'autant plus d'avidité, qu'il y avait VINGT-SIX HEURES que nous n'avions pu en obtenir une seule goutte. Nous parlâmes de cette négligence à un fédéré, *qui vint avec d'autres personnes faire la visite de notre prison;* il en fut indigné au point, qu'en nous demandant le nom de ce guichetier, il nous assura qu'il allait l'exterminer. *Il l'aurait fait, car il le disait;* et ce ne fut qu'après bien des supplications que nous obtînmes sa grace.

Ce petit adoucissement fut bientôt troublé par des cris plaintifs que nous entendîmes au dessus de nous. Nous nous aperçumes qu'ils venaient de la tribune; nous en avertissions tous

---

(1) C'était la faute des circonstances et non la sienne, ni celle du concierge le citoyen Lavaquerie, qui, pendant que j'ai été à l'Abbaye, a rempli les devoirs que l'humanité impose à un honnête homme.

ceux qui passaient sur les escaliers. Enfin on entra dans cette tribune, et on nous dit que c'était un jeune officier qui s'était fait plusieurs blessures, dont pas une n'était mortelle, parce que la lame du couteau dont il s'était servi étant arrondie par le bout, n'avait pu pénétrer. — Cela ne servit qu'à hâter le moment de son supplice.

A HUIT HEURES. — L'agitation du peuple se calma, et nous entendîmes plusieurs voix crier: — GRACE, GRACE POUR CEUX QUI RESTENT. — Ces mots furent applaudis, mais faiblement. Cependant une lueur d'espoir s'empara de nous; quelques-uns même crurent leur délivrance si prochaine, qu'ils avaient déjà mis leur paquet sous le bras; mais bientôt de nouveaux cris de mort nous replongèrent dans nos angoisses.

J'AVAIS FORMÉ une liaison particulière avec le sieur MAUSSABRÉ, qu'on n'avait arrêté que parce qu'il avait été aide-de-camp de M. DE BRISSAC. — Il avait souvent donné des preuves de courage; mais la crainte d'être assassiné lui avait *comprimé* le cœur. J'étais cependant parvenu à dissiper un peu ses inquiétudes, lorsqu'il vint se jeter dans mes bras, en disant: *Mon ami, je suis perdu; je viens d'entendre pro-*

noncer mon nom dans la rue. — J'eus beau lui dire que c'était peut-être des personnes qui s'intéressaient à lui ; que d'ailleurs la peur ne guérissait de rien ; qu'au contraire elle pourrait le perdre : tout fut inutile. Il avait perdu la tête au point, que ne trouvant pas à se cacher dans la chapelle, il monta dans la cheminée de la sacristie, où il fut arrêté par des grilles, qu'il eut même la folie d'essayer de casser avec sa tête. Nous l'invitâmes à descendre : après bien des difficultés, il revint avec nous ; mais sa raison ne revint pas. C'est ce qui a causé sa mort, dont je parlerai dans un moment.

Le sieur EMARD, qui, la veille, m'avait donné des renseignemens pour faire un testament olographe, me fit part des motifs pour lesquels on l'avait arrêté. Je les trouvai si injustes, que pour lui donner une preuve de la certitude où j'étais qu'il ne périrait pas, je lui fis présent d'une médaille d'argent, en le priant de la conserver pour me la montrer dans dix ans..... S'il lit cet article, il lui rappellera sa promesse : Si nous ne nous sommes pas vus, ce n'est pas ma faute ; car je ne sais où le trouver, et il sait où je suis.

A ONZE HEURES. — Dix personnes armées de sabres et de pistolets nous ordonnèrent de nous

mettre à la file les uns des autres, et nous conduisirent dans le second guichet, placé à côté de celui où était le tribunal qui allait nous juger. — je m'approchai avec précaution d'une des sentinelles qui nous gardoit, et je parvins peu à peu à lier une conversation avec lui. — Il me dit, dans un *baragouin* qui me fit comprendre qu'il était *provençal* ou *languedocien*, qu'il avait servi huit ans dans le régiment de *Lyonnais*. — Je lui parlai PATOIS ; cela parut lui faire plaisir, et l'intérêt que j'avais de lui plaire, me donna une éloquence gasconne si persuasive, que je parvins à l'intéresser au point d'obtnir de lui ces mots, qu'il est impossible d'apprécier quand on n'a pas été dans le guichet où j'étais. — *Né té cougneichi pas, mé pértant né péinsi pas qué siasqué un tréste ; au contrairi, té crési un boun gouyat* (1). — Je cherchai dans mon imagination tout ce qu'elle pouvait me fournir pour le confirmer dans cette bonne opinion; j'y réussis, car j'obtins encore qu'il me laisserait entrer dans le redoutable guichet pour voir juger un prisonnier. — J'en

(1) *Traduction.* Je ne te connais pas, mais pourtant je ne pense pas que tu sois un traître ; au contraire, je crois que tu es bon enfant.

vis juger deux, dont un fournisseur de la bouche du roi, qui étant accusé d'être du complot du 10, fut condamné et exécuté ; l'autre qui pleurait, et qui ne prononçait que des mots entrecoupés, était déjà déshabillé, et allait *partir pour la Force*, lorsqu'il fut reconnu par un ouvrier de Paris, qui attesta qu'on le prenait pour un autre. — Il fut renvoyé à un plus amplement informé. — J'ai appris depuis qu'il avait été proclamé innocent.

Ce que je venais de voir fut un trait de lumière qui m'éclaira sur la tournure que je devais donner à mes moyens de défense. — Je rentrai dans le second guichet, *où je vis quelques prisonniers qu'on venait d'amener du dehors.* — Je priai mon *Provençal* de me procurer un verre de vin. Il allait le chercher, lorsqu'on lui dit de me reconduire dans la chapelle, où je rentrai, *sans avoir pu découvrir le motif pour lequel on nous avait fait descendre*; j'y trouvai dix nouveaux prisonniers, qui remplaçaient cinq des nôtres précédemment jugés. — Je n'avais pas de temps à perdre pour composer un nouveau mémoire : j'y travaillais, bien convaincu qu'il n'y avait que la FERMETÉ et la FRANCHISE qui pouvaient me sauver, lorsque je vis entrer mon *Provençal*,

qui, après avoir dit au guichetier : — (1) *Baclé la porte, à la tournante sulément, et atténs mé en défore*, — s'approcha de moi, et me dit, après m'avoir touché la main :

(1) *Béni pér tu. — Baqui lou bin qué mas damandat : — beu.* . . . . J'en avais bu plus de la moitié, lorsqu'il mit la main sur la bouteille, et me dit : — *Sacrisdi, moun amic, coumé y bas ; n'en boli pér you : à ta santat.* . . . . Il but le reste. — *Né poudi pas damoura dans tu loun tén ; mé rapélé-té dé cé qué té disi. — Si ses un caloutin ou bé un conspirateur d'au castél dé mousu Bétot, sias flambat ; mé si né sias pas un tréste, nage pas po ; te réspoundi dé ta biste.* —

« *Eh ! moun amic, suis bien surt dé n'esta pas* » *accusat dé tout aco ; mé passi pér esta un tantinét* » *aristoucrate.* » —

---

(1) *Traduction.* Ferme la porte seulement à la clef, et attends-moi en dehors.

(2) — Je viens pour toi. — Voilà le vin que tu m'as demandé : bois. . . . . . Sacre. . . , mon ami, comme tu y vas ; j'en veux pour moi : à ta santé. . . . . Je ne peux pas demeurer long-temps avec toi ; mais rappelle-toi de ce que je te dis. — Si tu es un prêtre, ou un conspirateur du château de M. Véto, tu es flambé ; mais si tu n'es pas un traître, n'aie pas peur ; je te réponds de ta vie. —

« Eh ! mon ami, je suis bien sûr de n'être pas accusé de « tout cela ; mais je passe pour être un peu aristocrate. » —

Coi

Coy ré caco ; los juges sabent bé qui a d'ounestés gens pér-toût. — Lou président es un hounéste houmme, qué n'est pas un sot. —

« Fasei mé lou plasei dé préga los juges de m'es-
» couta ; né damandi caco — ».

Lou siras, t'en respoundi. — Arça adissias, amic ; d'au couragé ; m'en bau à mon poste ; — taquerci dé fa béné toun tour lou plu leu que sira poussible. — Embrasse-mé ; seui à tu dé boun co. —

Nous nous embrassâmes, et il sortit.

Il faut avoir été prisonnier à l'Abbaye le 3 septembre 1792, pour sentir l'influence qu'eut cette petite conversation sur mes espérances, et combien elle les ranima.

Vers minuit. — Le bruit surnaturel qu'on n'avait pas discontinué de faire depuis trente-six heures, commença à s'appaiser ; nous pen-

---

Ce n'est rien que cela ; les juges savent bien qu'il y a des honnêtes gens par-tout. Le président est un honnête homme, qui n'est pas sot. —

« Faites-moi le plaisir de prier les juges de m'écouter ; je
» ne leur demande que cela ». —

Tu le seras ; je t'en réponds. — Orça adieu, mon ami ; — du courage. — Je vas m'en retourner à mon poste ; — je tâcherai de faire venir ton tour le plutôt qu'il me sera possible. — Embrasse-moi ; je suis à toi, de bon cœur.

sâmes que nos juges et leur POUVOIR EXÉCUTIF (1), excédés de fatigue, ne nous jugeraient que lorsqu'ils auraient pris quelque repos; nous étions occupés à arranger nos lits, lorsqu'on fit une nouvelle proclamation; qui fut huée généralement. — Peu après, un homme demanda la parole au peuple, et nous lui entendîmes dire très-distinctement : — *Les prêtres et les conspirateurs qui restent, et qui sont là, ont graissé la patte des juges : voilà pourquoi ils ne les jugent pas.* — A peine eut-il achevé de parler, qu'il nous sembla entendre qu'on l'assommait. — Le bruit et l'agitation du peuple devint d'une véhémence effroyable. Le bruit augmentait à chaque instant, et la fermentation était à son comble, lorsqu'on vint chercher M. DÉFON....., ancien garde du corps, dont bientôt après nous entendîmes les cris de mort (2); peu après on arracha encore de nos bras deux de nos camarades, ce qui me fit pressentir que mon heure fatale approchait.

---

(1) C'est ainsi qu'on nommait les *Tueurs*.

(2) On vint aussi chercher un officier supérieur de la nouvelle maison du roi, de la part d'un des commissaires de la commune, qui était dans une chambre au dessus de la nôtre. Nous demandâmes la même faveur, mais inutilement.

ENFIN LE MARDI, A UNE HEURE DU MATIN, après avoir souffert une AGONIE DE TRENTE-SEPT HEURES, qu'on ne peut comparer même à la mort; après avoir bu mille et mille fois le calice d'amertume, la porte de ma prison s'ouvre: on m'appelle; je parais. Trois hommes me saisissent, et m'entraînent dans l'affreux guichet.

CHAPITRE IV.

Dernière crise de mon agonie.

A LA lueur de deux torches, j'aperçus le terrible tribunal qui allait me donner ou la vie ou la mort. Le PRÉSIDENT, en habit gris, un sabre à son côté, était appuyé debout contre une table, sur laquelle on voyait des papiers, une écritoire, des pipes, et quelques bouteilles. Cette table était entourée par dix personnes, assises ou debout, dont deux étaient en veste et en tablier; d'autres dormaient étendus sur des bancs. Deux hommes en chemises teintes de sang, le sabre à la main, gardaient la porte du guichet; un vieux guichetier avait la main sur les verroux. — En présence du président, trois hommes tenaient un prisonnier qui paraissait âgé de 60 ans.

On me plaça dans un coin du guichet; mes gardiens croisèrent leur sabre sur ma poitrine, et m'avertirent que si je faisais le moindre mouvement pour m'évader, ils me poignarderaient. — Je cherchais des yeux mon *Provençal*, lorsque

je vis deux gardes nationaux présenter au PRÉSIDENT une réclamation de la section de la *Croix-Rouge* en faveur du prisonnier qui était vis-à-vis de lui. Il leur dit, *que ces demandes étaient inutiles pour les traîtres.* — Alors le prisonnier s'écria : — *C'est affreux ; votre jugement est un assassinat.* — Le PRÉSIDENT lui répondit : — *J'en ai les mains lavées ; conduisez* (1) *M.* MAILLÉ . . . . . . — Ces mots prononcés, on le poussa dans la rue, où je le vis massacrer par l'ouverture de la porte du guichet.

Je me suis trouvé souvent dans des positions dangereuses, et j'ai toujours eu le bonheur de savoir maîtriser mon ame ; mais dans celle-ci ! — L'effroi inséparable de ce qui se passait autour de moi, m'aurait fait succomber, sans ma conversation avec le *Provençal*, et sur-tout sans mon rêve qui me revenait toujours à l'imagination.

Le PRÉSIDENT s'assit pour écrire, et après qu'il eut (*apparemment*) enregistré le nom du malheureux qu'on expédiait, j'entendis dire : A UN AUTRE.

---

(1) Je crus m'apercevoir que le président prononçait cet arrêt à contre-cœur : plusieurs *Tueurs* étaient entrés dans le guichet, et y causaient beaucoup de fermentation.

Aussi-tôt je fus traîné devant cet expéditif et sanglant tribunal, en présence duquel la meilleure protection était de n'en point avoir, et où toutes les ressourccs de l'esprit étaient nulles, si elles n'étaient pas fondées sur la vérité. — Deux de mes gardes me tenaient chacun une main, et le troisième par le colet de mon habit.

[LE PRÉSIDENT *m'adressant la parole.*]

« Votre nom, votre profession »?

[*Un des juges.*]

« Le moindre mensonge vous perd ».

L'on me nomme JOURGNIAC SAINT-MÉARD; j'ai servi vingt-cinq ans en qualité d'officier, et je comparais à votre tribunal avec l'assurance d'un homme qui n'a rien à se reprocher, qui par conséquent ne mentira pas.

[LE PRÉSIDENT.]

« C'est ce que nous allons voir; un mo-
» ment (1)..... Savez-vous quels sont les
» motifs de votre arrestation »?

---

(1) Il regarda les écroux et les dénonciations, qu'il fit ensuite passer aux juges.

Oui, monsieur le PRÉSIDENT (1), et je peux croire, d'après la fausseté des dénonciations faites contre moi, que le comité de surveillancc de la commune ne m'aurait pas fait emprisonner, sans les précautions *que le salut du peuple* lui commandait de prendre.

On m'accuse d'être rédacteur du journal *anti-feuillant*, intitulé : *De la Cour et de la Ville.* — LA VÉRITÉ EST QUE CELA N'EST PAS. — C'est un noumé GAUTIER, dont le signalement ressemble si peu au mien, que ce n'est que par méchanceté qu'on peut m'avoir pris pour lui; — et si je pouvais fouiller dans ma poche.....

(Je fis un mouvement inutile pour prendre mon porte-feuille ; un des juges s'en aperçut, et dit à ceux qui me tenaient : LACHEZ MONSIEUR. — Alors je posai sur la table les attestations de plusieurs commis, facteurs, marchands, et propriétaires de maisons chez lesquels il a logé, qui prouvent qu'il était rédacteur de ce journal, et seul propriétaire.)

(1) A mon grand déplaisir, on détournait souvent l'attention du président et des juges. — On leur parlait à l'oreille, on leur portait des lettres; une entre autres qu'on remit au président, et qu'on avait trouvée dans la poche de M. . . . . ., maréchal de camp, adressée à M. SERVANT, ministre de la guerre.

[*Un des juges.*]

« Mais enfin il n'y a pas de feu sans fumée ;
« il faut dire pourquoi on vous accuse de cela ».

C'est ce que j'allais faire. Vous savez, messieurs, que ce journal était une espèce de tronc dans lequel on déposait les calembours, quolibets, épigrammes, plaisanteries bonnes ou mauvaises qui se faisaient à Paris et dans les quatre-vingt-trois départemens. — Je pourrais dire que je n'en ai jamais fait pour ce journal, puisqu'il n'existe aucun manuscrit de ma main ; mais ma franchise, qui m'a toujours bien servi, me servira encore aujourd'hui, et j'avouerai que la gaîté de mon caractère m'inspirait souvent des idées plaisantes, que j'envoyais au sieur GAUTIER. Voilà, messieurs, le SIMPLE résultat de cette GRANDE dénonciation, qui est aussi absurde que celle dont je vais parler est MONSTRUEUSE. On m'accuse d'avoir été sur les frontières, d'y avoir fait des recrues, de les avoir conduites aux émigrés. . . . .

(Il s'éleva un murmure général, qui ne me déconcerta pas, et je dis en haussant la voix :)

Eh ! messieurs, messieurs, j'ai la parole ; je

prie M. le PRÉSIDENT de vouloir bien me la maintenir ; jamais elle ne m'a été plus nécessaire.

[*Presque tous les juges dirent en riant* :]

« C'est juste, c'est juste : silence ».

Mon dénonciateur est un monstre ; je vais prouver cette vérité *à des juges que le peuple n'aurait pas choisis, s'il ne les avait pas crus capables de discerner l'innocent d'avec le coupable.* — Voilà, messieurs, des certificats qui prouvent que je ne suis pas sorti de Paris depuis VINGT-TROIS MOIS. — Voilà trois déclarations des *maîtres de maison* chez lesquels j'ai logé depuis ce temps, qui attestent la même chose.

(*On était occupé à les examiner*, — lorsque nous fûmes interrompus par l'arrivée d'un prisonnier *qui prit ma place devant le président.* — Ceux qui le tenaient, dirent que c'était *encore* un prêtre qu'on avait *déniché* dans la chapelle. Après un fort court interrogatoire, il fut envoyé à *la Force.* — Il jeta son bréviaire sur la table, et fut entraîné hors du guichet, où il fut massacré. — Cette expédition faite, je reparus devant le tribunal.)

[*Un des juges.*]

» Je ne dis pas que ces certificats soient faux ;
» mais qui nous prouvera qu'ils sont vrais ? »

Votre réflexion est juste, monsieur ; et pour vous mettre à même de me juger avec connaissance de cause, faites-moi conduire dans un cachot, jusqu'à ce que des commissaires, que je prie M. le président de vouloir bien nommer, aient vérifié leur validité. — S'ils sont faux, je mérite la mort.

[*Un des juges* (1) *qui, pendant mon interrogatoire, parut s'intéresser à moi, dit à demi-voix :*]

« Un coupable ne parlerait pas avec cette
» assurance ».

[*Un autre juge.*]

« De quelle section êtes-vous » ?

De celle de la halle au blé.

---

(1) Les traits de sa figure sont gravés dans mon cœur ; et si j'ai le bonheur de le rencontrer, je l'embrasserai, et je lui témoignerai ma reconnaissance avec bien du plaisir.

[*Un garde national, qui n'était pas du nombre des juges.*]

« Ah! ah! je suis aussi de cette section. Chez » qui demeurez-vous »?

Chez M. TEYSSIER, rue Croix des Petits-Champs.

[*Le garde national.*]

« Je le connais; nous avons même fait des » affaires ensemble; et je peux dire si ce cer- » tificat est de lui. . . . . » (*Il le regarda, et dit :*) « Messieurs, je certifie que c'est la signature » du citoyen TEYSSIER ».

Avec quel plaisir j'aurais sauté au cou de cet ange tutélaire! Mais j'avais des choses si importantes et si sérieuses à traiter, qu'elles me détournèrent de ce devoir; et à peine eut-il achevé de parler, que je fis une exclamation qui rappela l'attention de tous, en disant : — *Eh! messieurs, d'après le témoignage de ce brave homme, qui prouve la fausseté d'une dénonciation qui pouvait me conduire à la mort, quelle idée pouvez-vous avoir de mon dénonciateur?*

[*Le juge qui paraissait s'intéresser à moi.*]

« C'est un gueux ; et s'il était ici, on en » ferait justice. — Le connaissez-vous » ?

Non, monsieur ; MAIS IL DOIT ÊTRE AU COMITÉ DE SURVEILLANCE DE LA COMMUNE, et j'avoue que si je le connaissais, je croirais rendre service au public, en l'avertissant, *par des affiches*, de s'en méfier comme d'un chien enragé.

[*Un des juges.*]

« On voit que vous n'êtes pas faiseur de » journal, et que vous n'avez pas *fait* des re- » crues. Mais vous ne parlez pas des propos » *aristocrates* que vous avez tenus au Palais- » Royal, chez des libraires ».

Pourquoi pas ? Je n'ai pas craint d'avouer ce que j'ai écrit ; je craindrai encore moins d'avouer ce que j'ai dit, et même pensé. — J'ai toujours conseillé l'obéissance aux lois, et j'ai prêché d'exemple. J'avoue en même temps que j'ai profité de la permission que me donnait la *constitution*, pour dire que je ne la jugeais pas parfaite, parce que je croyais m'apercevoir

qu'elle nous plaçait TOUS dans une position fausse. Si c'est commettre un crime d'avoir dit cela, alors la constitution elle-même m'aurait tendu un piège, et cette PERMISSION qu'elle me donnait *de faire connaître ses défauts*, ne serait plus qu'un guet-à-pens. — J'ai dit aussi que presque tous les *nobles* de l'assemblée constituante, *qui se sont montrés si zélés patriotes*, avaient beaucoup plus travaillé pour satisfaire leurs intérêts et leur ambition, que pour la patrie; et quand tout Paris paraissait engoué de leur patriotisme, je disais : — ILS VOUS TROMPENT. — JE M'EN RAPPORTE A VOUS, MESSIEURS; L'ÉVÉNEMENT A-T-IL JUSTIFIÉ L'IDÉE QUE J'AVAIS D'EUX? — J'ai souvent blâmé les manœuvres lâches et mal-adroites de certains personnages qui ne voulaient que la *constitution*, rien que la *constitution*, toute la *constitution*. Il y a long-temps que je prévoyais une grande catastrophe, résultat nécessaire de cette *constitution*, revisée par des égoïstes qui (*comme ceux dont j'ai déjà parlé*) ne travaillaient que pour eux, et sur-tout du caractère des intrigans qui la défendaient. — *Dissimulation*, *cupidité*, et *poltronerie* étaient les attributs de ces charlatans. — *Fanatisme*, *intrépidité*, et *franchise*, formaient le caractère de leurs enne-

mis. — Il ne fallait pas des lunettes bien longues pour voir qui devait l'emporter.

(L'attention qu'on avait à m'écouter, *et à laquelle j'avoue que je ne m'attendais pas*, m'encourageoit, et j'allais faire le résumé de mille raisons qui me font préférer le régime *républicain* à celui de la *constitution*; j'allais répéter ce que je disais tous les jours dans la boutique de M. DESENNE, lorsque le concierge entra tout effaré, pour avertir qu'un prisonnier se sauvait par la cheminée. Le PRÉSIDENT lui dit de faire tirer sur lui des coups de pistolet; mais que, s'il s'échappait, le guichetier en répondait sur sa tête. — C'était le malheureux MAUSSABRÉ. On tira contre lui quelques coups de fusil, et le guichetier voyant que ce moyen ne réussissait pas, alluma de la paille. La fumée le fit tomber à moitié étouffé; — il fut achevé devant la porte du guichet.)

Je repris mon discours, en disant : — Personne, messieurs, n'a désiré plus que moi la réforme des abus..... Voilà des brochures que j'ai composées avant et pendant la tenue des états généraux; elles prouvent ce que je dis. — J'ai toujours pensé qu'on allait trop loin pour une *constitution*, et pas assez pour une *ré-*

publique. — Je ne suis ni *Jacobin*, ni *Feuillant*. Je n'aimais pas les principes des premiers, quoique bien plus conséquens et plus francs que ceux des seconds, que je détesterai jusqu'à ce qu'on ait prouvé qu'ils ne sont pas la cause de tous les maux que nous avons éprouvés. Enfin nous sommes débarrassés d'eux.

[*Un juge, d'un air impatienté.*]

« Vous nous dites toujours que vous n'êtes » pas ça, ni ça: qu'êtes-vous donc » ?

J'étais franc royaliste.

(Il s'éleva un murmure général, qui fut miraculeusement appaisé par le juge qui avait l'air de s'intéresser à moi, qui dit, mot pour mot:)

« Ce n'est pas pour juger les opinions que » nous sommes ici; c'est pour en juger les ré» sultats (1).

A peine ces précieux mots furent-ils prononcés, que je m'écriai: — Oui, messieurs, j'ai

(1) Les génies de ROUSSEAU et de VOLTAIRE réunis, en plaidant ma cause, auraient-ils pu mieux dire ?

été FRANC ROYALISTE, mais je n'ai jamais été payé pour l'être. J'étais ROYALISTE, parce que je croyais qu'un gouvernement monarchique convenait à ma patrie; parce que j'aimais le ROI pour lui, et franchement. — *J'ai conservé ce sentiment dans mon cœur jusqu'au 10 août.*

(Le murmure qui s'éleva avait un son plus flatteur que l'autre ; et pour entretenir jusqu'à la conclusion la bonne opinion qu'on avait de moi, j'ajoutai :)

Je n'ai jamais entendu parler des complots que par l'indignation publique. — Toutes les fois que j'ai trouvé l'occasion de secourir un homme, je l'ai fait, sans lui demander quels étaient ses principes...... Voilà des journaux (1), même patriotes, qui prouvent ce

(1) Je leur montrai quelques journaux dans lesquels il est parlé de moi favorablement.

Le sieur GORSAS, qui avait, plus que personne, à se plaindre du journal de la Cour et de la Ville, n'aurait pas dit, *le lendemain de ma délivrance*, s'il m'en avait cru le rédacteur, ce qu'il a dit dans le n°. VI de son journal. (*Le Courier des* 83 *départemens.*)

« Le chevalier DE SAINT-MÉARD avait fourni quelques » articles au *journal de la Cour et de la Ville* ; mais ces articles » n'avaient pas le caractère de la hideuse malignité. Le che- « valier DE SAINT-MÉARD confesse franchement qu'il avait

que

que j'ai l'honneur de vous dire. — J'ai toujours été aimé des paysans de la terre *dont j'étais seigneur;* car, dans le moment où l'on brûloit les châteaux de mes voisins, je fus dans le mien, à *Saint-Méard*; les paysans vinrent en foule me témoigner le plaisir qu'ils avaient de me voir, et plantèrent un mai dans ma cour. *Je sais que ces détails doivent vous paraître bien minutieux; mais, messieurs, mettez-vous à ma place, et jugez si c'est le moment de tirer parti de toutes les vérités qui peuvent m'être avantageuses.* — Je peux assurer que pas un soldat du régiment d'infanterie du roi (1), dans lequel j'ai servi vingt-cinq ans, n'a eu à se plaindre de moi; je peux même me glorifier d'être un des officiers qu'ils ont le plus

» été royaliste, parce qu'il avait cru Louis XVI de bonne
» foi. Il ne nie point ses articles, et le chevalier DE SAINT-
» MÉARD est enlevé dans les bras et porté en triomphe chez
» lui : on lui donna même un titre à sa décharge. — Le che-
» valier DE Saint-MÉARD n'était véritablement pas auteur de
» ces articles révoltans qu'on trouvait souvent dans ce jour-
» nal, et il a prouvé, dans quelques circonstances, *que
» nous avons citées*, qu'il était capable de bons procédés,
» et qu'il avait le cœur excellent ».

(1) Un des juges me marcha sur le pied, pour m'avertir apparemment que j'allais me compromettre. — J'étais sûr du contraire.

chéri. La dernière preuve qu'ils m'en ont donnée n'est pas équivoque, puisque, deux jours avant l'affaire de Nanci, moment où leur méfiance contre les officiers était à son comble, ils me nommèrent leur général, et m'obligèrent de commander l'armée qui se porta à Lunéville pour délivrer trente cavaliers du régiment de *Mestre-de-Camp*, que les *Carabiniers* avaient faits prisonniers, et pour leur enlever le général MALSEIGNE. . . . .

[*Un des juges.*]

« Je verrai bien si vous avez servi au régi- » ment du ROI. Y avez-vous connu M. Mo- » REAU » ?

Oui, monsieur: j'en ai même connu deux; l'un, très-grand, très-gros, et très-raisonnable; l'autre, très-petit, très-maigre, et très . . . . . *Je fis un mouvement avec la main, pour désigner une tête légère.*

[*Le même juge.*]

« C'est cela même; je vois que vous l'avez » connu ».

(Nous en étions là, lorsqu'on ouvrit une des portes du guichet qui donne sur l'escalier,

et je vis une escorte de trois hommes qui conduisait M. MARGUE...., ci-devant major, précédemment mon camarade au régiment du roi, et mon compagnon de chambre à l'Abbaye. — On le plaça, pour attendre que je fusse jugé, dans l'endroit où l'on m'avait mis quand on me conduisit dans le guichet.)

Je repris mon discours.

Après la malheureuse affaire de Nanci, je suis venu à Paris, où je suis resté depuis cette époque. — J'ai été arrêté dans mon appartement, il y a douze jours. Je m'attendais si peu à l'être, que je n'avais pas cessé de me montrer comme à mon ordinaite. — On n'a pas mis les scellés chez moi, parce qu'on n'y a rien trouvé de suspect. — Je n'ai jamais été inscrit sur la liste civile. — Je n'ai signé aucune pétition. — Je n'ai eu aucune correspondance répréhensible. — Je ne suis pas sorti de France depuis l'époque de la révolution. Pendant mon séjour dans la capitale, j'y ai vécu tranquille; je m'y suis livré à la gaîté de mon caractère, qui, d'accord avec mes principes, ne m'a jamais permis de me mêler *sérieusement* des affaires publiques, et encore moins de faire du mal à qui que ce soit. Voilà, messieurs, tout ce que je

peux dire de ma conduite et de mes principes. La sincérité des aveux que je viens de faire doivent vous convaincre que je ne suis pas un homme dangereux. C'est ce qui me fait espérer que vous voudrez bien m'accorder la liberté que je vous demande, et à laquelle je suis attaché par besoin et par principes.

[LE PRÉSIDENT, *après avoir ôté son chapeau, dit :*]

« Je ne vois rien qui doive faire suspecter » monsieur ; je lui accorde la liberté. — Est-ce » votre avis » ?

[*Tous les juges*]

« Oui, oui ; C'EST JUSTE ».

A peine ces mots DIVINS furent-ils prononcés, que tous ceux qui étaient dans le guichet m'embrassèrent. — J'entendis au dessus de moi *applaudir*, et crier *bravo*. Je levai les yeux, et j'aperçus plusieurs têtes groupées contre les barreaux du soupirail du guichet; et comme elles avoient les yeux ouverts et mobiles, je compris que le bourdonnement sourd et inquié-

tant que j'avais entendu pendant mon interrogatoire, venait de cet endroit.

Le président chargea trois personnes d'aller *en députation* annoncer au peuple le jugement qu'on venait de rendre. Pendant cette proclamation, je demandai à mes juges un résumé de ce qu'ils venaient de prononcer en ma faveur; ils me le promirent. Le président me demanda pourquoi je ne portais pas la croix de Saint-Louis, *qu'il savait que j'avais.* Je lui répondis, que mes camarades prisonniers m'avaient invité à l'ôter. Il me dit que l'assemblée nationale n'ayant pas défendu *encore* de la porter, on paraissait suspect en faisant le contraire. — Les trois députés rentrèrent, *et me firent mettre mon chapeau sur la tête;* ils me conduisirent hors du guichet. Aussi-tôt que je parus dans la rue, un d'eux s'écria: CHAPEAU BAS..... CITOYENS, VOILA CELUI POUR LEQUEL VOS JUGES DEMANDENT AIDE ET SECOURS. — Ces paroles prononcées, le *pouvoir exécutif* m'enleva, et placé au milieu de quatre torches, je fus embrassé de tous ceux qui m'entouraient. Tous les spectateurs crièrent: *Vive la Nation!* Ces honneurs, auxquels je fus très-sensible, me mirent sous la sauve-garde du peuple, qui, en applaudissant, me laissa passer,

suivi des trois députés que le PRÉSIDENT avait chargés de m'escorter jusques chez moi. — Un d'eux me dit *qu'il était mâçon, et établi dans le faubourg Saint-Germain ;* — l'autre, *né à Bourges, et apprentif perruquier* ; — le troisième, vêtu de l'uniforme de garde national, me dit qu'il était *fédéré*. — Chemin faisant, le mâçon me demanda si j'avais peur. Pas plus que vous, lui répondis-je. Vous devez vous être apercu que je n'ai pas été intimidé dans le guichet ; je ne tremblerai pas dans la rue. — *Vous auriez tort d'avoir peur*, me dit-il, *car actuellement vous êtes sacré pour le peuple ; et si quelqu'un vous frappait, il périrait sur le champ. Je voyais bien que vous n'étiez pas une de ces chenilles de la liste civile ; mais j'ai tremblé pour vous, quand vous avez dit que vous étiez officier du roi. — Vous rappelez-vous que je vous ai marché sur le pied ?* — Oui ; mais j'ai cru que c'était un des juges.... *C'était parbleu bien moi ; je croyais que vous alliez vous fourrer dans le haria, et j'aurais été fâché de vous voir faire mourir ; mais vous vous en êtes bien tiré ; j'en suis bien aise, parce que j'aime les gens qui ne boudent pas.* — Arrivés dans la rue SAINT-BENOÎT, nous montâmes dans un fiacre qui nous porta chez moi. Le premier mouvement de mon hôte, de *mon ami*, fut, en me voyant,

d'offrir son porte-feuille à mes conducteurs, qui le refusèrent, et qui lui dirent, *en propres termes* : — NOUS NE FAISONS PAS CE MÉTIER POUR DE L'ARGENT. VOILA VOTRE AMI ; IL NOUS A PROMIS UN VERRE D'EAU-DE-VIE ; NOUS LE BOIRONS, ET NOUS RETOURNERONS A NOTRE POSTE. — Ils me demandèrent une attestation qui déclarât qu'ils m'avoient conduit chez moi sans accident. Je la leur donnai, en les priant de m'envoyer celle que mes juges m'avaient promise, ainsi que mes effets (1), que j'avais laissés à l'Abbaye. — Je fus les accompagner jusqu'à la rue, où je les embrassai de bien bon cœur. — Le lendemain, un des commissaires m'apporta le certificat dont voici la copie.

NOUS, commissaires nommés par le peuple pour faire justice des traîtres détenus dans la prison de l'Abbaye, avons fait comparaître, le 4 septembre, le citoyen Jourgniac Saint-Méard, ancien officier décoré, lequel a prouvé que les ac-

---

(1) D'après la réclamation que j'en ai faite depuis, MM. JOURDEUIL ET LECLERC, administrateurs au département de surveillance, ont eu la complaisance de me promettre, par écrit, un ordre nécessaire pour la remise desdits effets ; je ne l'ai pas encore reçu, non plus que mes effets ; mais je dois croire que je ne perds rien pour attendre.

(*Note composée plusieurs jours après le manuscrit.*)

cusations portées contre lui étaient fausses, et n'être jamais entré dans aucun complot contre les patriotes : nous l'avons fait proclamer innocent en présence du peuple, qui a applaudi à la liberté que nous lui avons donnée. En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat, à sa demande : nous invitons tous les citoyens à lui accorder aide et secours.

Signés POIR. . . BER. . . .

A l'Abbaye, l'an 4e. *de la liberté, et le* 1er. *de l'égalité.*

Après quelques heures de sommeil, je m'empressai de remplir les devoirs que l'amitié et la reconnaissance m'imposaient. — Je fis imprimer une lettre, par laquelle je fis part de mon heureuse délivrance à tous ceux que je savais avoir pris quelque part à mon malheur. — Je fus le même jour me promener dans le jardin du citoyen EGALITÉ (1); je vis plusieurs personnes se frotter les yeux, pour voir si c'était bien moi; j'en vis d'autres reculer d'effroi, comme si elles avaient vu un spectre. — Je fus embrassé, même de ceux que je ne connaissais pas; enfin ce fut un jour de fête pour moi. — Mais ce qu'on m'a dit

(1) Ci-devant duc d'ORLÉANS.

depuis, ce qu'on m'a écrit, et ce que j'ai lu imprimé, m'a fait calculer combien l'*effet* de mon emprisonnement pouvait m'être défavorable dans l'esprit de ceux qui ne me connaissent pas, et sur-tout dans un moment où l'on croit, où l'on condamne, où l'on exécute si précipitamment. J'ai cru qu'il m'importait de produire un *contre-effet*. — J'ai fait connaître la vérité.

CHAPITRE V.

A mes ennemis.

J'AVAIS promis, dans le tableau des événemens terribles que je viens de retracer, EXACTITUDE et VÉRITÉ (1); j'ai rempli ma promesse avec scrupule. — Les détails dans lesquels je suis entré, prouvent sans doute que mon intention a été de n'en omettre aucun, parce qu'il n'en est point qui ne soient intéressans dans cette effrayante époque, dont les circonstances seront écrites en caractères de sang sur les pages

(1) Je ne certifie pas que ce qu'on m'a dit au comité et au guichet, ainsi que mes réponses, soient rapportées mot pour mot, mais j'atteste que le sens des phrases y est de la plus grande exactitude. -- On sera sans doute étonné que, dans un moment aussi critique, j'aie parlé, à mon interrogatoire, avec autant de suite; mais l'étonnement cessera quand on saura que j'avais appris par cœur ce que j'avais le projet de dire, et que j'avais même prié quatre de mes camarades d'infortune, entre autres, MM. DE BRASSAC, de me faire répéter les moyens de défense que j'allais prononcer. — D'ailleurs mon parti était pris; j'étais, pour ainsi dire, identifié avec l'idée de la mort; je ne la craignais, ni ne la voyais.

de notre histoire ; ils fourniront sans doute à d'autres des réflexions sur les causes qui l'ont provoquée : moi je n'ai écrit que celles que m'ont inspirées la douleur et l'effroi.

Etranger à toute espèce d'intrigue, ennemi de ces ténébreux complots qui avilissent la dignité de l'homme, qui déshonorent le caractère français, dont la loyauté fut toujours l'heureux partage, j'étais entré pur dans cette terrible prison ; c'est ma franchise qui m'a sauvé.

Je sais cependant que la justice qu'on m'a rendue, *dans un moment où elle pouvait être distribuée par le hasard*, a donné de l'humeur à mes ennemis, dont ma douloureuse agonie n'a pu éteindre la haîne que je n'ai pas méritée. — Je sais qu'au moment où je prononçais dans la tribune de ma section le serment prescrit à tous les citoyens, ils publiaient, dans un des cafés du palais de la révolution, que j'avais fait celui de ne jamais le prêter.

Eh ! messieurs, messieurs, rappelez-vous que jamais personne n'a vécu plus avant que moi dans la mort ; rappelez-vous que, pendant trente-huit heures, les couteaux et les haches ont été levés sur moi. L'instant qui nous sépare de la vie a-t-il quelque chose d'aussi douloureux ?

— Vous m'avez fait bien du mal, je vous le pardonne de bon cœur ; mais je vous supplie, au nom de votre patriotisme, de me laisser terminer en paix le reste de ma résurrection.

Je conviendrai, si vous voulez, qu'un décret de l'assemblée législative, en m'ôtant plus de la moitié de mon patrimoine, dont les miens et moi jouissions depuis très-long-temps, a pu me donner un peu d'humeur. Mettez-vous à ma place un instant, et dites-moi de bonne foi si vous auriez éprouvé ce déficit avec plaisir?

Au surplus, dans le moment où j'écris ces lignes, je suis réellement consolé, parce que j'ai réfléchi que la suppression des rentes seigneuriales est favorable à ceux de mes ci-devant tenanciers PEU FORTUNÉS que j'ai toujours aimés, *ainsi que les autres*, et qui ne me payent pas d'ingratitude, j'en suis persuadé. — Amusez-vous de ma narration ; je vous abandonne l'écrit et l'*auteur*, comme *auteur*; mais plus de noirceurs; elles produisent des effets trop funestes.

Ne croyez pas cependant que je vous demande grace. Fidèle observateur des lois pendant tout le cours de ma vie, je ne désobéirai pas à celles qu'a dictées la souveraineté nationale. J'ai toujours chéri ma patrie, je ne la déchirerai pas; je me joindrai à ceux qui veulent

mettre fin à ses malheurs. Si vous me voyez écarter de ces principes, dénoncez-moi ; mais dites vrai, et sur-tout rappelez-vous que, *si j'avais été coupable*, on ne m'aurait pas arrêté dans mon appartement DOUZE JOURS APRÈS LE 10 AOUT 1792. — Que *si j'avais le projet de mal faire*, je ne resterais pas à Paris, et que *si je faisais mal*, je ne me mettrais pas en évidence ; *je me tairais.*

A Paris, l'an 1er *de la république, le* 15 *septembre* 1792.

LAZARE, *ci-devant* JOURGNIAC SAINT-MÉARD.

Ne varietur.

De l'Imprimerie de DESENNE, rue Royale, butte Saint-Roch, No. 25. 1792.